

S.I.V.U. DE QUIBERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DU CENTRE DE SECOURS DE QUIBERON**

06/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 24 mai, à 11h00, le Comité Syndical du S.I.V.U. de QUIBERON, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours de QUIBERON sous la présidence de M. LIGEOUR, Président.

Présents :

M. Alexis LIGEOUR, M. Eric LE LEUCH, M. Jean Pierre BOUTAUD, M. Dominique CALCAGNO, Mme Renée FRELAUT, M. Joël GOUARIN, M. Alain RICHARD, M. François SERMIER,

OBJET :

**FINANCES -
AFFECTATION DU
RESULTAT 2023**

Exposé :

Il est constaté un excédent :

- Pour la section fonctionnement de : 5 158.97 €
- Pour la section investissement de : 91 010.11 €

Date de convocation
17/05/2024

Date d'affichage
28/05/2024

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2023 qui s'élève à 5 158.97 € au compte 1068 en recettes d'investissement Chap. 10/Budget 2024.

Nombre de conseillers
en exercice: 8
Présents : 8
Votants : 8

Il est proposé d'affecter l'excédent d'investissement du compte administratif 2023 qui s'élève à 91 010.11 € € au compte 001 en recettes d'investissement Budget 2024.

Approbation :

Secrétaire de séance :

Mme FRELAUT

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2024,
Vu le compte administratif 2023,

après en avoir délibéré, le Comité du SIVU, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation du résultat 2023 ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A QUIBERON, le 28 mai 2024

Le Président
M. Alexis LIGEOUR,

